

INTERVENTION DE JEAN-YVES LE DRIAN
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
Session 24-25 mai 2011

Cher-e-s Collègues,

En ouverture d'une session consacrée à plusieurs dossiers stratégiques pour l'avenir de la Bretagne et à des orientations majeures de l'action du Conseil régional, je voudrais revenir sur quelques points essentiels de l'actualité régionale depuis notre dernière assemblée.

Tout d'abord, une source de satisfaction : le projet Bretagne Grande Vitesse est en train de franchir rapidement les dernières étapes financières, techniques et juridiques. D'ici la fin du mois de juillet, seront signés successivement la convention de financement entre l'Etat, Réseau Ferré de France et les collectivités cofinanceurs et le contrat de partenariat entre Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage, et Eiffage Raid Express, titulaire. A partir de juillet 2011 et jusqu'en septembre 2016, l'entreprise terminera la conception et construira la LGV. Des milliers d'emplois seront mobilisés sur l'ensemble du chantier et l'entreprise a prévu d'installer l'équipe de pilotage du projet à Rennes (cela représentera près de 300 emplois). Elle achèvera les travaux au plus tard en septembre 2016, comme prévu -avant l'autorisation de mise en exploitation commerciale-.

Ce projet débouche après 17 années d'études, de procédures, de doutes, de temps morts et d'accélération depuis le lancement du débat préalable en octobre 1994 jusqu'à la désignation d'Eiffage comme attributaire définitif il y a un peu plus d'un mois, le 14 avril dernier. Ainsi ce projet, que l'Etat ne plaçait pas dans ses premières priorités à la fin de l'année 2003, a-t-il connu un rythme de progression régulier, voire une accélération forte dans la période récente au point de dépasser les projets concurrents. Nous devons porter ceci au crédit de la volonté sans faille du Conseil régional (sous ses présidences successives) et des collectivités bretonnes unies dans une même détermination, sans ce pack officiel, nous n'en serions pas là.

Je rappelle -car c'est trop souvent oublié- que, dans le même temps et dans un financement différent (Contrat de Projet et Fonds Européens), des travaux de relèvement de vitesse et de régénération ont lieu sur Rennes-Brest et Rennes-Quimper permettant, avec les nouvelles rames V320, d'atteindre à la date donnée les 3 h 08 que nous avons indiquées à plusieurs reprises. Mais notre objectif est de descendre en dessous des 3 heures. Nous rentrons désormais dans une nouvelle phase de préparation de l'avenir : elle devra intégrer des portions de ligne nouvelle sur le nord et sur le sud avec un tronçon mutualisé entre Rennes et Redon, permettant à la fois une amélioration de Rennes-Nantes et de Rennes-Quimper. Les études exploratoires de la phase II sont en cours. Notre objectif est l'organisation du débat public en 2013. Nous devons rester très vigilants afin que l'Etat inscrive ces sections de lignes nouvelles dans le Schéma National des Infrastructures de Transport à engager avant 2020.

Je voudrais enfin renouveler devant vous un impératif : l'effet LGV doit irriguer toute la Bretagne et ne pas se limiter à ses deux métropoles : la périphicité est globale, l'éco mobilité aussi. Le but de tout cela, c'est bien de rapprocher les hommes et les territoires en garantissant les équilibres et en anticipant sur la progression démographique. C'est pourquoi nous nous attachons aussi fortement à la qualité des lignes en antenne et en réseaux. C'est pourquoi nous investissons autant pour les TER que pour la LGV, car c'est notre conception de l'aménagement du territoire.

Nous avons une autre source de satisfaction dans l'état d'avancement des projets présentés dans le cadre du Grand Emprunt et de ce que l'on appelle les investissements d'avenir. Il est parfois mal aisé de se repérer dans les sigles et la diversité des appels à projet. Par ailleurs, nous sommes à peu près à mi-parcours de calendrier du Grand Emprunt, donc notre bilan ne peut être que partiel. Je retiens d'abord que nous sommes définitivement reconnus comme la région de l'innovation et de la recherche numérique : le laboratoire Comin Labs, porté par l'Université Européenne de Bretagne, est le seul laboratoire d'excellence retenu par le jury international dans le domaine du numérique et des télécommunications : concrètement, il s'intéresse à l'internet du futur et rassemble à lui seul plus de 1 000 chercheurs à Rennes, Nantes, Brest, Lannion, Lorient, Vannes. Dans le même domaine, mais sur un autre enjeu plus fort, l'Institut de Recherche Technologique, B-Com, a été sélectionné dans les huit projets français d'Instituts d'Excellence. Ce dossier consacré aux réseaux et aux contenus du futur qui réunit déjà 50 partenaires (entreprises/centres de recherches/universités) est appelé à devenir leader mondial des technologies d'immersion et d'hyperconnexion : pour faire simple, on va concevoir, en Bretagne, le cinéma en 3D sans lunettes, le futur standard interactif pour la 5^{ème} génération de mobile ou créer des réseaux intelligents offrant 100 fois plus de débit et consommant 10 fois moins d'énergie. Je vous rappelle que nous sommes actuellement la 2^{ème} région française dépositaire de brevets dans le numérique : le projet B-Com devrait permettre de déposer 2 000 brevets dans les 10 ans qui viennent, faire venir en Bretagne près de 500 chercheurs et entraîner 3 000 emplois directs dans la décennie : déjà les centres de recherche de Canon et de Blackberry ont prévu de rejoindre l'IRT dans la perspective du mobile 5G.

Dans le domaine de la mer, la station biologique de Roscoff, lauréate de l'appel à projet « infrastructures », devient une clé de voûte européenne en biologie marine et dans les technologies de la chimie bleue. Par ailleurs, le laboratoire « Océan dans le changement » porté par l'UBO et IFREMER a aussi été retenu comme LADEX (Laboratoire d'Excellence) et donnera une forte lisibilité internationale au pôle de recherche brestois. Enfin, la reconnaissance de la SATT (Société d'Accélération des Transfert de Technologies) à vocation interrégionale et basée à Rennes renforcera notre capacité d'innovation et de création d'entreprises high-tech.

Ces résultats sont le fruit d'un travail considérable des acteurs concernés : pôles de compétitivité, Agence Bretagne Développement Innovation, *services académiques*, services de la Région. Je tiens à les féliciter et à les encourager pour les étapes à venir, car il reste encore des objectifs importants à

atteindre. Le plus important est l'obtention du label Institut d'Excellence du projet « France Energie Marine » qui permettra de faire de Brest le pivot de la recherche et du développement de cette filière industrielle émergente au profit de tout l'Ouest. Il y a encore des difficultés, mais personne n'imagine la France se privant d'un tel levier surtout après les engagements du Grenelle de la Mer. Les décisions à ce sujet sont imminentes. Enfin, une seconde vague de projets va se dérouler à la rentrée : nous nous mobilisons pour promouvoir un laboratoire d'excellence dans l'agro-alimentaire autour de la qualité alimentaire et surtout, nous candidapons, avec nos amis nantais, pour obtenir le label de pôle mondial de recherche et d'enseignement supérieur. Là la compétition est très rude et nous avons échoué dans la première vague où seuls six projets ont été présélectionnés : mais la détermination collective reste intacte et nous la communiquerons au Commissaire RICOL lors de sa venue à Rennes avec son équipe le mois prochain. Dans tout ce débat, il s'agit de positionner la Bretagne en territoire pionnier de l'innovation. Chacun voit bien qu'au-delà des labellisations, ce sont les fondamentaux de l'économie bretonne de demain qui sont en jeu. Chacun voit bien aussi qu'au-delà de la labellisation, ce sont des millions d'euros qui sont en jeu : ceux du grand emprunt, ceux des entreprises, mais aussi la participation financière de la Région qui, malgré les contraintes qui lui sont imposées et bien que ce ne soit pas dans ses compétences, estime cet accompagnement indispensable.

A côté de ces éléments positifs et constitutifs de l'avenir, d'autres sont plus inquiétants, voire source de colère. Je pense en particulier au déni de maritimité dont est victime la Bretagne à la suite de décisions récentes et insupportables. Tout a commencé il y a deux ans lorsque, dans le cadre de la RGPP, il a été décidé de transférer de Rennes à Nantes le siège de l'administration des affaires maritimes. Nous avons vivement protesté à l'époque, estimant que le bon sens, l'histoire et la géographie imposaient à l'évidence le site de Brest où se trouvent déjà les services du Préfet maritime chargés de l'action de l'Etat en mer en particulier pour la façade Atlantique. Nous n'avons pas été écoutés. Malheureusement intervient aujourd'hui une nouvelle étape : dans le cadre de son plan d'actions pour le milieu marin, le gouvernement vient de prendre un décret dit « décret PAMM » qui disloque la Bretagne en trois : la Bretagne nord, sous l'autorité conjointe du Préfet maritime de Cherbourg et du Préfet de la Région de Haute-Normandie (c'est-à-dire Rouen), la Bretagne sud, sous l'autorité conjointe du Préfet maritime de Brest et du Préfet de la Région Pays de la Loire, et une petite « Bretagne mer celtique » située au cœur de la mer d'Iroise sous l'autorité du Préfet maritime de Brest et du Préfet de Région de Nantes. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ! Cette cécité administrative ressemble à une purge méthodique. Nous avons pourtant initié avec l'Etat en Région une gouvernance de la mer et du littoral sous la forme d'une Conférence qui donnait d'excellents résultats car basée sur la concertation, le respect des compétences et le « faire ensemble ». On en a constaté les effets positifs dans la mise en place de la Gestion Intégrée des Zones Côtières ou dans la définition des espaces marins d'implantation des sites d'énergie marine. Désormais, l'avenir maritime de la Bretagne se décidera à Rouen, à Cherbourg, à Brest ou à Nantes dans un salmigondis organisationnel invraisemblable. Nous ne pouvons accepter ces choix et nous mènerons, à cet égard, une offensive du même type que celle que nous avons menée pour l'Etablissement Public Foncier. D'autant plus que ces décisions vont à l'encontre des orientations communautaires qui précisent que la planification de

l'espace maritime, indispensable pour l'application de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » doit se faire « en fonction de la région et du type d'activité » et que « les zones de gestion doivent être définies en fonction des spécificités de l'espace maritime concerné : taille, vulnérabilité, densité d'activités, structure politique et administrative ». Il est aussi indiqué que « l'ensemble des parties prenantes doivent être impliquées dans le processus de planification dès les premières étapes afin que l'élaboration se fasse de manière transparente ». Avouez que nous en sommes loin ! Et pourtant, j'avais eu l'occasion de mettre en garde personnellement Madame Kosciusko-Morizet, ministre en charge de la mer.

Enfin, pour compléter ce déni de maritimité, la réorganisation géographique des formations maritimes telle qu'elle vient d'être initiée risque de faire perdre à nos quatre lycées maritimes une partie de leurs sections et 15 à 20 % de leurs élèves alors que les effectifs progressaient et que les filières professionnelles ont besoin, à l'avenir, de personnels qualifiés : dans les 5 ans qui viennent, on aura besoin de 150 à 200 patrons pêcheurs brevetés, nous sommes en manque de marins de commerce -surtout d'officiers-, on ne trouve plus de mécaniciens de bord ; l'Europe de la Mer se réunissait à Gdansk la semaine dernière sur le thème du renouveau des métiers de la mer et dans le vivier de vocations maritimes qu'est la Bretagne... on ferme ! Au moment même où la Région Bretagne, soucieuse de l'avenir, décide la construction d'un nouveau lycée maritime à Saint-Malo. Je considère qu'il y a, dans tout cela, une forme d'humiliation. Décidément, nous sommes bien loin du discours du Président de la République au Havre en juillet 2009 par lequel il annonçait le renouveau maritime de la France !

Nous rencontrons une autre source d'inquiétude dans les prévisions alarmantes de la rentrée scolaire prochaine. La Bretagne, comme les autres régions, va être victime des réductions drastiques et massives de postes d'enseignants, que ce soit dans le public ou dans le privé : près de 300 postes (293 exactement) qui s'ajoutent aux déflations des années précédentes alors que, dans les lycées, les premiers effets du retournement démographique se feront sentir et que les effectifs vont passer, selon les prévisions, de 142 000 à 143 000. Les retours que nous avons des établissements nous indiquent que les proviseurs ou les directeurs vont devoir procéder à des regroupements de classe, qu'il leur est de plus en plus difficile de mettre en œuvre des options pour leurs élèves : alors forcément, celles qui font les frais en premier sont le sport, l'éducation artistique ou la 3^{ème} langue vivante. Vous le constatez vous-mêmes dans les conseils où vous siégez : il n'y a souvent même pas les moyens nécessaires pour instaurer les mesures phares de la réforme des lycées : par exemple, le tutorat ou les deux heures par semaine et par élève d'accompagnement personnalisé. Les Bretons ont toujours cru à la force de la formation, à la qualité de l'enseignement, à la dynamique des savoirs. Je crains que la prochaine rentrée soit celle du désenchantement.

Je voudrais terminer sur une inquiétude toute aussi lourde que celle de nos perspectives financières. J'avais déjà évoqué la contre réforme qui ne laisse aux régions que la capacité fiscale des cartes grises, soit 9 % de nos recettes actuelles et qui, du même coup, étouffe leurs capacités d'action. J'avais aussi mis

en garde contre la fiscalité hors sol qui fait que les compensations dues à la suppression de la taxe professionnelle ne prenaient plus en compte la dynamique des économies régionales. Ce découplage des recettes par rapport au territoire est contraire à l'esprit d'initiative : en un an, la Bretagne, qui était, depuis 10 ans, sur une spirale positive, a vu le volume de sa fiscalité de substitution fondre de 26 % pour être remplacé par des dotations gelées. Désormais un nouveau risque apparaît, celui de la péréquation inégale. Pour faire vite, le fait que la péréquation, qui était auparavant basée sur le potentiel fiscal, soit désormais basée exclusivement par un ratio de recettes par habitant, aboutit à transformer la Région Ile de France en région pauvre et donc devant bénéficier de la compensation de toutes les autres régions pour l'affectation de la contribution à la valeur ajoutée. En un mot, l'Etat va se servir des finances des régions pour financer le Grand Emprunt. Si nous n'agissons pas, ce mécanisme pervers s'engagerait dès 2012. C'est une alerte supplémentaire sur les conséquences d'une réforme qui, non seulement nous ligote, mais désormais va nous appauvrir. A l'heure où la Bretagne s'engage dans de grands projets structurants, cette mise à mort fiscale, assortie du gel des dotations et de l'inéquité des compensations, doit être fermement dénoncée. Dans les semaines qui viennent, nous nous mobiliserons avec les autres régions et peut-être le soutien du Sénat pour rendre, pour l'instant, cette réforme plus équitable à défaut d'en partager la fiscalité.